

Mesures de maintien des activités des services publics communautaires

L'explosion des cas de contamination, du nombre de morts et la saturation annoncée des hôpitaux ont conduit le président de la République à faire le choix de confiner de nouveau le pays afin de réduire les nouvelles contaminations. Toutefois, le confinement est assoupli pour tirer les enseignements des événements du printemps et de nouvelles règles ont été établies afin de protéger tous les Français tout en protégeant l'économie. Ces nouvelles règles concernent trois points principaux : les écoles restent ouvertes, le travail continue, les Ehpad et les maisons de retraite peuvent être visités.

Contrairement à la mi-mars, les services publics sont maintenus au maximum. Par conséquent, le service communautaire sera maintenu dans les conditions suivantes du 30 octobre au 1^{er} décembre :

Au siège :

Le télétravail devient la règle pour tous les agents dont les missions le permettent. Il s'exerce à raison de 4 jours par semaine au maximum. Pour certaines fonctions spécifiques (notamment les ressources humaines, les systèmes d'informations, gestion des déchets, l'urbanisme, l'eau/assainissement, le transport, le développement économique...) et pour l'encadrement, le présentiel est renforcé pour assurer une meilleure continuité de service. Le temps de travail en présentiel s'effectue par roulement, après validation des plannings par chaque chef de service et DGA, et de manière à ce qu'il n'y ait pas plus :

- d'1 agent par demi-journée dans les espaces de travail comprenant de 1 à 3 postes de travail
- de 2 agents par demi-journée dans les espaces de travail comprenant au moins 4 postes de travail.

Dans les équipements extérieurs :

Les conservatoires

Ces équipements renouvellent la continuité pédagogique en mode numérique. La direction et le personnel administratif et technique assurent une présence sur site à raison d'au moins 1 jour par semaine, notamment pour assurer les opérations de facturation et de maintenance du matériel technique.

Dans les 7 conservatoires du réseau, les enseignants mettent tout en œuvre pour la mise en place du dispositif le plus adapté possible à leur discipline et à l'âge des élèves depuis le 2 novembre. Les cours d'instruments individuels se font sur les horaires habituels lorsque les solutions techniques et les conditions environnementales le permettent. Les horaires peuvent être réaménagés en cas de difficultés (horaires moins tardifs pour les instruments bruyants par exemple). Quant aux pratiques collectives (formation musicale, ensembles instrumentaux et vocaux, danse, théâtre, ateliers), un suivi

pédagogique est proposé par groupe classe sous forme d'exercices à réaliser. Pour certaines pratiques les élèves se filment pour être ensuite conseillés par les professeurs. Les enseignements pour les classes à horaires aménagés (Orsay) se font également en distanciel pour éviter le brassage entre différentes classes, en concertation avec l'éducation nationale. Les interventions en milieu scolaire assurées par les dumistes du réseau directement dans les classes devraient commencer le 9 novembre.

Comme lors du premier confinement, des enregistrements des projets en cours seront réalisés et un rendez-vous culturel musical sera proposé chaque semaine via les réseaux sociaux et la future newsletter culturelle aux habitants du territoire.

Les médiathèques

Un système de Click and collect est organisé afin de garantir le service à l'utilisateur à compter du 3 novembre. Les prises de commandes s'effectuent soit par mail soit par téléphone le matin. Les documents sont ensuite préparés et délivrés aux usagers sur un créneau horaire fixé. Les amplitudes d'ouverture pour les rendez-vous sont les suivants :

- **Bures-sur-Yvette** : mardi et vendredi de 16h à 19h
mercredi de 14h à 18h
samedi de 14h à 18h.
- **Gif-sur-Yvette** : mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h30
mercredi de 15h à 18h30
samedi de 15h à 17h30.
- **Gometz-le-Châtel** : mardi, mercredi et vendredi de 14h30 à 18h
samedi de 10h à 12h30.
- **Igny** : mardi et vendredi de 15h à 18h
mercredi de 14h à 18h
samedi de 14h à 17h.
- **Les Ulis** : mardi de 15h à 18h
mercredi et samedi de 14h à 18h
vendredi de 15h à 19h.
- **Orsay Georges Brassens** : mardi de 15h à 18h30
mercredi et samedi de 14h30 à 18h30
vendredi de 15h à 19h
- **Orsay Le Guichet** : mardi de 15h à 19h
- **Orsay Mondétour** : mercredi de 14h30 à 18h30
vendredi de 15h à 19h
- **Palaiseau George Sand** : mardi de 15h à 19h
mercredi et samedi de 14h à 18h
vendredi de 15h à 18h
- **Palaiseau Hautes Garennes** : mercredi de 10h à 13h

- **Palaiseau Le Pileu** : mercredi de 15h à 18h
samedi de 10h à 12h30
- **Palaiseau Lozère** : mercredi de 15h à 18h
- **Saclay** : mardi et vendredi de 16h à 18h30
mercredi de 14h à 19h.
- **Saint-Aubin** : samedi de 9h30 à 12h30
- **Villiers le Bâcle** : jeudi de 16h30 à 19h

En plus de l'animation quotidienne réalisée sur les réseaux sociaux des médiathèques, une newsletter culturelle hebdomadaire sera lancée afin de relayer les coups de cœur des médiathécaires (livres, films, CD), les métiers ou initiatives originales. Des rendez-vous culturels seront également proposés sur les réseaux sociaux : lectures de poésies, d'albums, d'extraits de textes...

La piscine communautaire La Vague est ouverte du lundi au vendredi pour les scolaires et les accueils périscolaires et sur un créneau 12/13h pour les étudiants STAPS, les personnes en formation continue ou professionnelle, les sportifs professionnels et toutes les populations accrédités dans le cadre des activités sportives à caractère professionnel, les sportifs de haut niveau et espoirs, les personnes pratiquant sur prescription médicale et les personnes en situation de handicap.

Les Maisons de l'emploi (gérées par la MEIF Paris Saclay) sont ouvertes du lundi au jeudi aux horaires habituels. Néanmoins, le suivi à distance des demandeurs d'emploi est privilégié (visio ou téléphone).

La Maison de la justice et du droit est ouverte aux horaires habituels sur RV.

Les aires d'accueil des gens du voyage restent également ouvertes.

Le Trente maintient le service rendu aux entrepreneurs. Il est également le siège de la CAPE où est réactivée la cellule d'aide aux entreprises ainsi que les pépinières WIPSE aux heures habituelles. Les ateliers professionnels en visioconférence sont poursuivis.

Les centres de proximité intercommunaux et centres techniques municipaux voirie maintiennent leurs activités de la même manière qu'avant le confinement.

Pour les autres secteurs d'activités qui nécessitent une présence sur le terrain :

Patrimoine : le suivi des chantiers sera assuré sur le terrain avec maintien des réunions avec les entreprises en présentiel s'il y a lieu (notamment travaux du siège et du CRI de Palaiseau).

Espaces publics : le suivi des chantiers prioritaires sera assuré sur le terrain.

Eau et assainissement : les services s'organisent pour intervenir sur le terrain (réseaux) en cas de besoin.

Gestion des déchets : collectes et ouverture des déchèteries maintenues sans modifications

- Mission d'accueil du public – spécifique Massy :

Le point déchèterie reste ouvert sur RDV le mercredi après-midi (13h30 – 18h), il y aura un RDV par quart d'heure (environ 15 RDV)

La distribution des sacs déchets verts au CTM est maintenue sur RDV, mercredi matin 9h 12h et jeudi après-midi 13h30 – 17h

Le matériel de compostage sera distribué sur RDV, mercredi matin 9h 12h et jeudi après-midi 13h30 – 17h

Services communs : les agents maintiennent le présentiel sauf avis contraire de la mairie.

Informations présentées au bureau communautaire du 4 novembre 2020.

Cette organisation est susceptible d'être amendée pour tenir compte de nouvelles prescriptions législatives ou réglementaires, de recommandations gouvernementales ou d'adaptations internes décidées dans le respect desdites prescriptions et recommandations.